



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Développement de visites guidées dans le Parc naturel
régional de la Haute Vallée de Chevreuse

CAHIER DES CHARGES

A – Informations générales.

L'Appel à Manifestation d'intérêt (AMI) est un mode de présélection des candidats. Dans le cadre de cette procédure, les candidats seront invités à échanger avec le Parc sur les modalités de mise en œuvre de leur activité, formalisée par convention. Les candidats devront exercer une activité indépendante. Le Parc étant là en soutien de communication, parfois en sollicitation directe de prestations d'accompagnement pour ses événements.

B – Nature de la demande.

Le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse souhaite développer l'offre des guides de Parc exerçant sur le territoire, afin de palier la baisse d'activités des guides actuels et de répondre à la demande croissante d'animations et de balades découvertes de pleine nature.

En effet, la programmation d'animations et d'évènements organisés augmente progressivement et le Parc souhaite qu'une offre de balades et visites guidées plus importante soit proposée.

Pour cela, le Parc recherche un candidat ayant une expérience et des compétences de guide-animateur(-rice) sur des thématiques liées à l'environnement, le développement durable, l'histoire de l'art et le patrimoine afin d'être en mesure de proposer des sorties pour le grand public et groupes constituées dans un double objectif :

- Sensibiliser aux enjeux du développement durable et aux actions menées localement sur le territoire par les communes et l'équipe technique du Parc.
- Faire découvrir les richesses patrimoniales, culturelles et naturelles du territoire.

La maîtrise de l'anglais et la détention d'une carte de guide-conférencier seraient appréciées.

C. Dispositif de Formation / Engagement du Parc

Le candidat retenu recevra une formation afin d'appréhender le projet de territoire et d'acquérir les bases nécessaires à l'animation du territoire Parc :

- Sensibilisation à la « Culture Parc »
- Etude et connaissance de la structure Parc (charte, fonctionnement, axes stratégiques et opérationnels, ...)
- Etude des spécificités et ressources du territoire (patrimoine naturel, paysager, culturel, architectural, etc.)
- Acquisition de connaissances historiques, naturalistes (faune, flore), paysagères, etc...

Cette formation sera assurée par l'équipe technique du Parc en fonction des domaines et les guides de Parc actuels.

D – Statut juridique des guides et dispositions financières

Pour débiter leur activité le candidat retenu devra posséder ou acquérir un statut juridique adapté. Il lui sera proposé un partenariat avec le Parc, qui sera formalisé sous forme de convention dans laquelle seront précisées toutes les modalités pratiques : nombre d'interventions, type d'animations, publics ciblés, accompagnement financier de l'activité par le Parc...

Le Parc s'engage en effet à soutenir financièrement le démarrage de l'activité en accordant une subvention par sortie indexée sur le nombre de participants.

E – Description des activités de guides de Parcs

L'activité de guide de Parc s'échelonne en général sur une période de dix mois environ de mars à novembre et pour ce qui concerne le grand public se concentre essentiellement sur les week-ends, les groupes constitués sont accueillis essentiellement en semaine.

Le candidat devra donc faire preuve de souplesse et de disponibilité durant cette période.

L'activité principale du guide de Parc consiste à proposer :

- Un calendrier de balades guidées sur le territoire du Parc à destination de tous publics pour faire découvrir ses richesses.
- Accompagner le Parc dans le développement dans son offre de balades (être force de proposition).

En partenariat avec le Parc, le guide de Parc pourra :

- Organiser et animer des balades, visites guidées d'une demi-journée ou d'une journée dans le cadre des animations ou événements organisés par le Parc naturel.
- Concevoir et animer des rallyes pédestres pour le grand public, sur une commune ou un groupement de communes du territoire Parc,
- Intervenir auprès des publics scolaires et/ou jeunesse en coordination avec la mission Education à l'environnement et au territoire du Parc.
- Répondre aux demandes des visites sur le Parc naturel pour groupes constitués, et aux demandes en lien avec la programmation événementielle et culturelle du Petit Moulin des Vaux de Cernay (visites, balades, conférences, animations...) adaptés à destination des individuels et des publics scolaires.

F – Délais.

Janvier 2019 : consultation des opérateurs

Début février 2019 : analyse des propositions, entretiens et sélection par le Parc

Février - Mars 2019 : formation des futurs guides de Parc

Avril 2019 : offre de sorties par les nouveaux guides de Parc

Décembre 2019 : bilan de l'activité

G - Réponse au cahier des charges :

Le prestataire devra fournir :

1. **Un CV (joindre une photocopie des diplômes de guides si existants)**
2. Une présentation de son expérience en termes d'accueil, d'animations de groupe/visites guidées
3. **Une proposition technique et financière**
4. **Une attestation d'assurance** (avant tout commencement d'exécution le titulaire devra justifier qu'il a contracté une assurance couvrant les responsabilités résultant des principes dont s'inspirent les articles 1792 à 1792-2 et 2270 du Code civil).

Les offres devront être déposées à la Maison du Parc ou transmises par courrier postal à l'attention de :

Monsieur le Président.
Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse.
Maison du Parc - Château de la Madeleine – Chemin Jean Racine.
78472 CHEVREUSE Cedex

Horaire d'ouverture de la Maison du Parc :

- du lundi au vendredi de 9h à 12 h et de 14h à 18 h

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date limite de réception des offres ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Lors de la séance d'ouverture des plis, en cas d'absence d'un ou plusieurs document(s) demandé(s), le Parc pourra décider de rejeter l'offre, ou de contacter l'entreprise pour une régularisation immédiate. Sans régularisation sous 48h, l'offre sera rejetée d'office.

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : 31 janvier 2019 à 17h.

Pour tous renseignements sur le projet, vous pouvez contacter :

Mariannick DUMAZEAU
Chargée de mission Tourisme
Tél. : 01 30 52 09 09
m.dumazeau@parc-naturel-chevreuse.fr

Lu et Accepté par l'entreprise soussignée,

A _____, le